

Delta

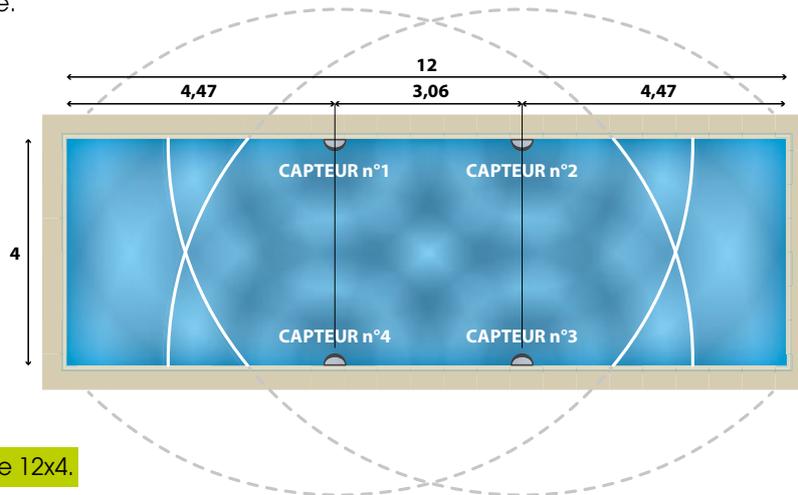
by PROCOPI

ALARME VIGIE



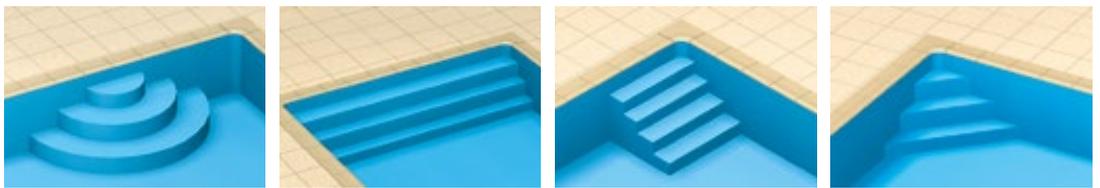
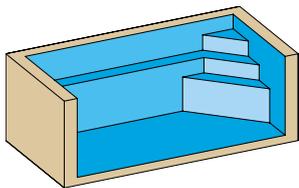
LES LIMITES D'UTILISATION D'UN SYSTÈME D'ALARME PAR IMMERSION SONT :

1. Les performances telles que définies par la norme NF P 90-307-1 (Edition : avril 2009), ne sont pas garanties au-delà de niveaux de vent supérieurs à ceux spécifiés. Attention : l'alarme n'est pas compatible pour des bassins situés dans une zone fortement ventée.
2. Les piscines comportant un accès à l'eau (plage immergée ou en pente douce) dont la pente est inférieure à 30% sans rupture ne peuvent pas être seulement équipées d'un système de détection d'immersion. Ces zones ne seront pas protégées.
3. Certains systèmes de nage à contre courant ne permettent pas la réactivation du système de détection d'immersion.
4. Certains robots de nettoyage du type robot plongeur sont incompatibles avec les systèmes de détection d'immersion.
5. La présence d'une couverture, de quelque nature quelle soit (d'hivernage, d'été, de protection, ...) et de quelque matériau quelle soit, n'est pas compatible avec le bon fonctionnement de l'alarme.
6. Le lobe de détection d'un capteur est de 6 m.
7. Le système fonctionne en double détection, il faut que l'ensemble du bassin soit couvert par 2 capteurs idéalement positionnés face à face.

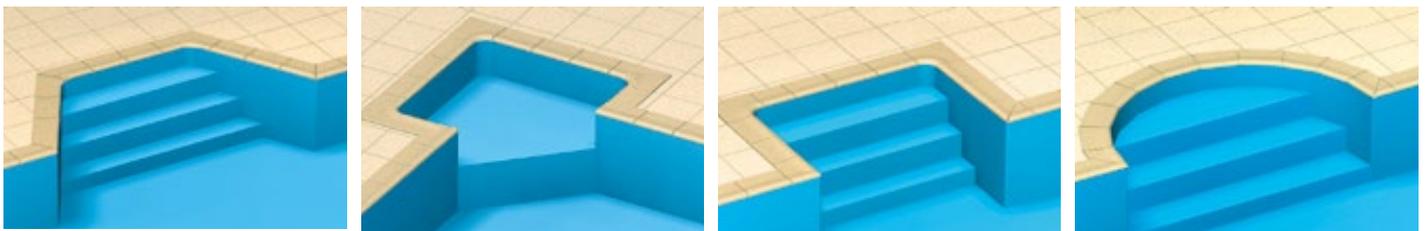


Exemple d'un bassin de 12x4.

8. Les capteurs doivent être positionnés entre 27cm et 30cm en dessous du niveau normal de l'eau. Si le capteur est positionné au-delà de 30cm sa sensibilité sera réduite. Si le capteur est positionné à moins de 24cm du niveau d'eau, il sera plus sensible aux éléments extérieurs, voir inactif. La position idéale est à 27 cm sous le niveau d'eau.
9. Les capteurs doivent être positionnés sur un mur à la verticale avec une profondeur d'eau minimum de 110 cm.
10. Les nettoyages intégrés ne sont pas compatibles avec le bon fonctionnement de l'alarme.
11. Les capteurs doivent être positionnés à plus de 1m des refoulements et de leur flux d'eau.
12. Bassin avec banquette ou escalier intérieur : L'escalier est protégé par l'alarme à partir du moment où l'on positionne deux capteurs à 90° par rapport aux marches.



13. Bassin avec un escalier externe : Ce type d'escalier ne peut pas être protégé par une alarme Vigie.



14. Une alarme peut gérer jusqu'à 4 capteurs.